



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/49/SC.2/L.1/Add.2
17 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session
Genève, 7-18 octobre 2002
Point 5 de l'ordre du jour

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

M. F. Leger (France)

Orateurs:

Norvège
Jamahiriya arabe libyenne
Japon

Union africaine
Confédération internationale des syndicats libres

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être soumise au plus tard le **mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED,
Bureau E.8104,
Télécopieur: 907 0056, Téléphone: 907 5655/1066

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
DANS LES ANNÉES 90: AJUSTEMENT STRUCTUREL ET RÉDUCTION
DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE**

(Point 5 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Le représentant de la **Norvège** a dit qu'une politique économique responsable de l'hyperinflation, des déséquilibres persistants des finances publiques, des systèmes inefficaces d'imposition et l'absence de mécanismes de redistribution ne profitaient pas aux pauvres, pas davantage que le maintien des taux de change à des niveaux artificiels, des institutions inefficaces ou la corruption. À l'opposé, l'investissement, le commerce et la croissance pouvaient profiter aux pauvres mais réclamaient un environnement économique et politique favorable. La réforme des politiques et la correction des déséquilibres économiques continuaient à revêtir une importance cruciale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La réforme économique ne suffisait cependant pas à elle seule à réduire la pauvreté et les processus de réforme n'étaient guère susceptibles d'aboutir s'ils étaient imposés de l'extérieur aux gouvernements nationaux. L'appropriation était une condition préalable de la réussite. À cet égard, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique n'aurait pu venir en temps plus opportun. Il constituait un mécanisme véritablement africain de promotion de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

2. On avait fini par reconnaître que la lutte contre la pauvreté et une croissance économique soutenue supposaient de réserver une grande place à l'éducation, à la santé, à la répartition du revenu, au développement social et à l'infrastructure. Cela se traduisait par l'élargissement et l'amélioration continus des indicateurs de résultats de la Banque mondiale concernant les prêts et la solvabilité. Le problème résidait moins dans un manque d'engagement des institutions financières internationales en faveur de politiques favorables aux pauvres que dans la nécessité de mettre en œuvre de meilleures politiques. La plupart des parties prenantes ne pouvaient que convenir qu'il existait une marge d'amélioration dans la mise en œuvre des politiques; malgré plusieurs réussites exemplaires, certaines indications faisaient apparaître que les bonnes intentions en matière de politiques ne se répercutaient pas au niveau de la mise en œuvre.

3. Les travaux consacrés par le secrétariat de la CNUCED aux politiques d'ajustement en Afrique constituaient un apport appréciable à l'échange franc et ouvert de vues et d'expériences qui s'imposait entre toutes les parties prenantes.
4. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a dit que l'Afrique était confrontée à de multiples problèmes et défis. La persistance de l'endettement extérieur était le problème le plus grave puisque le montant élevé des paiements au titre du service de la dette amenait de nombreux gouvernements à détourner des ressources peu abondantes d'activités essentielles à l'accélération du développement et à la lutte contre la pauvreté, telles que les dépenses d'éducation et de santé ou les investissements dans l'infrastructure. L'initiative pour l'allègement de la dette des PPTE n'avait pas jusqu'à présent produit les résultats espérés. Sa mise en œuvre était lente et l'allègement de la dette accordé n'allait dans bien des cas pas suffire à assurer un endettement viable à l'avenir. En outre, il était nécessaire d'accroître les flux d'investissements étrangers directs en direction des pays africains pour aider à renforcer leur base productive.
5. Le développement de l'Afrique était impossible sans une amplification des efforts de la communauté internationale tendant à aider la région à surmonter ses faiblesses structurelles et à résoudre les problèmes que constituaient la lenteur de la croissance et la pauvreté. Des efforts régionaux étaient cependant tout aussi importants. À cet égard, la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine représentait une réalisation appréciable sur la voie d'un développement durable en Afrique. Il importait également que le secrétariat de la CNUCED continue à contribuer à une meilleure compréhension des problèmes de développement de l'Afrique et à la formulation de politiques par le canal de ses recherches relatives aux questions revêtant une importance majeure pour l'Afrique.
6. Le représentant du **Japon** a dit que sans un règlement des problèmes en Afrique il n'y aurait ni stabilité ni prospérité de l'économie mondiale au XXI^e siècle. Le Gouvernement japonais avait accueilli la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 1993, puis la deuxième en 1998, et la Réunion ministérielle de la Conférence internationale en 2001. La troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique devait se tenir au sommet en octobre 2003. Le Japon n'avait cessé de souligner à quel point il importait que l'Afrique s'approprie ses politiques de développement, ce qui passait

par des initiatives et l'entraide africaines avec un soutien de la communauté internationale dans le cadre d'un partenariat. Le développement ne pouvait être durable que si les pays concernés considéraient ce défi comme le leur. À ce propos, l'exemple d'appropriation africaine que constituaient l'élaboration du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la création de l'Union africaine constituait un jalon important.

7. Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique pouvait jouer un rôle catalyseur dans la réussite de la mise en œuvre du Nouveau partenariat en tant que cadre pour un dialogue global et une coopération entre les pays africains et leurs partenaires. À la troisième Conférence internationale, le Japon accorderait la priorité à la coopération Asie-Afrique, au développement axé sur l'homme et à la consolidation de la paix en tant que condition préalable au développement. Le rapport du secrétariat de la CNUCED sur le développement économique en Afrique soulignait à juste titre l'importance revêtue par l'éducation et les soins de santé, mais il fallait également reconnaître que les efforts de développement ne pouvaient porter leurs fruits sans la sécurité et sans la consolidation de la paix, une question qui réclamait une attention accrue dans les travaux futurs du secrétariat.

8. Le représentant de l'**Union africaine** a dit que le rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique offrait un point de vue différent sur les politiques préconisées par les institutions financières internationales. S'il était trop tôt pour tirer des conclusions sur les effets de leur nouvelle approche de la croissance et de la réduction de la pauvreté, l'importance particulière désormais accordée à l'appropriation par les pays et à une prise de décisions participative en matière de conception et de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté représentait une évolution bienvenue. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique était une initiative véritablement régionale par le canal de laquelle l'Afrique allait promouvoir ses intérêts dans l'économie mondiale et s'engager dans une coopération avec la communauté internationale. À la récente session du Comité des négociations commerciales de l'OMC, de nombreux pays en développement s'étaient plaints de l'absence de progrès concernant les questions qui présentaient un intérêt majeur pour eux, telles que le traitement spécial et différencié, le commerce agricole et les problèmes de mise en œuvre. Tous les membres de l'OMC devaient faire preuve de volonté politique pour faire en sorte que la Conférence ministérielle de Doha aboutisse à des résultats positifs en termes de développement.

9. Les objectifs en matière de développement fixés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et son programme (le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) ne pouvaient être atteints que si l'environnement extérieur était favorable. C'est conscients de ce fait que les pays africains participaient aux négociations de l'OMC tout en aspirant à une plus grande intégration régionale. Pour atteindre les objectifs préconisés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté, il fallait réformer le système commercial multilatéral et renforcer la coopération aux fins du développement. Il était nécessaire que les pays développés apportent leur appui en accordant un accès à leurs marchés aux produits d'exportation présentant un intérêt pour les pays africains, en mettant en œuvre les initiatives en cours d'allégement de la dette et révisant leurs critères d'éligibilité, et en consacrant, conformément au but fixé, 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

10. La CNUCED devrait accélérer la fourniture de son assistance technique liée au commerce tendant à favoriser le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier en Afrique, et promouvoir la recherche du consensus dans les négociations multilatérales.

11. Le représentant de la **Fédération internationale des syndicats libres** a dit qu'il fallait s'attacher à associer les peuples d'Afrique à la mise œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Les syndicats africains n'avaient cessé de contester l'idée selon laquelle une approche fondée sur le marché de la politique sociale et commerciale était susceptible de résoudre les problèmes de développement de la région. Le développement devrait en fait s'articuler autour de la démocratie et de la participation, de l'annulation de la dette, du renforcement de la protection sociale et du dialogue, et de la promotion de la paix et de l'intégration à l'échelon régional. Les modèles et schémas de développement sous-jacents aux activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale n'avaient pas permis de résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion. Les politiques d'ajustement structurel du passé avaient échoué parce qu'elles ne reposaient pas sur des processus démocratiques prenant en considération les besoins réels de la population.
